



# Avertissement



PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

No 01 – 20 mars 2012

## EN BREF :

- Traitement à l'huile de dormance.
- Protections hivernales.
- Herbicides de prélevée.

Bienvenue à cette nouvelle saison 2012 du réseau pépinières ornementales du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP). Le groupe de travail du réseau pépinières ornementales est fier de commencer cette nouvelle année.

## TRAITEMENT À L'HUILE DE DORMANCE

L'étonnante fenêtre que nous offre cette semaine la météo dans certaines régions du Québec rend propice le traitement printanier à l'huile de dormance. Le printemps est la période favorable pour un traitement à l'huile de dormance pour limiter le développement des œufs d'insectes et des acariens (mites, tétranyques et phytosptes) au moment où les populations sont à leur plus bas niveau. Les kermès, les lécanies et les cochenilles, qui ont hiverné au stade larvaire sur l'écorce des plants, sont aussi détruits par l'huile de dormance. L'application doit se faire avant le débourrement des bourgeons et lorsqu'il n'y a pas de risque de gel dans les 24 heures suivant l'application. Pour accroître l'efficacité des traitements contre les tétranyques, il est préférable d'attendre que les températures de jour atteignent environ 15 à 17 °C.

Dans le cas des pommiers et des pommiers, on peut faire une application quelque temps après le débourrement sans endommager les plants. L'huile peut être appliquée à demi-dose pour ne pas causer de phytotoxicité jusqu'au stade prébouton rose. On reconnaît ce stade lorsque le feuillage est pleinement épanoui et que les bourgeons floraux sont dégagés, mais sans qu'il soit possible de distinguer la couleur de la fleur. Pour une lutte efficace contre les tétranyques, il est toujours important d'utiliser beaucoup d'eau pour s'assurer que le produit atteigne les acariens.

Il est essentiel de lire l'étiquette pour connaître les contre-indications, les phytotoxicités, etc. Il n'est pas recommandé d'appliquer de l'huile sur certaines plantes dont les épinettes et les genévriers bleus, les érables rouges et japonais, l'érable à sucre, le caryer, le pin de Douglas et certains pommiers.



Ville de Montréal  
Jardin botanique



Agence canadienne  
d'inspection des aliments



## PROTECTIONS HIVERNALES

Le mois de mars s'annonce plus chaud que d'habitude et dans plusieurs régions au Québec, la neige ne recouvre plus les couvertures hivernales. Sans la neige, les températures fluctuent beaucoup au niveau des végétaux sous les couvertures hivernales. En plus de limiter le développement de maladies et d'insectes, enlever les couvertures au bon moment permet d'empêcher la germination des semences de mauvaises herbes par des traitements appropriés d'herbicides de prélevée.

Les plantes à feuillage persistant telles que les *thuya*, *juniperus*, *picea*, *pinus*, rhododendron, *euonymus*, etc. sont sensibles au « surchauffement » causé par l'enlèvement trop tardif des protections hivernales. Des maladies comme la brûlure phomopsienne dans le thuya peuvent se développer ou encore des insectes tels que la lécanie de Fletcher et les cochenilles peuvent commencer à faire des dégâts si les couvertures hivernales tardent à être enlevées.

Les arbres et les arbustes sont en mesure de résister à des températures plus basses que les vivaces, puisqu'ils débourrent plus tard. Il ne faut toutefois pas les découvrir trop tard, puisque des maladies comme l'antracnose ou les chancres peuvent se développer. On pourrait également voir apparaître des dégâts d'insectes hivernant sur les rameaux.

Les plantes vivaces hivernées sous les couvertures doivent être observées minutieusement lors des périodes de réchauffement. Lorsque le terreau commence à dégeler, il faut retirer les protections hivernales graduellement avant le débourrement des plants. Toutefois, comme il est encore possible d'avoir des gels et de la neige, il est fortement recommandé de laisser les couvertures isolantes très près des planches de production pour réagir rapidement le cas échéant. Le retrait tardif des couvertures augmente le risque de développement de maladies telles que la moisissure grise et la pourriture du collet auxquelles certaines espèces peuvent être sensibles.

Si la prévention phytosanitaire n'a pas été la priorité l'automne passé, un dépistage hâtif des insectes et maladies sur les plants est recommandé.

## LES HERBICIDES DE PRÉLEVÉE

### État de la situation

Peu de temps après la fonte complète de la neige ou après avoir enlevé les couvertures hivernales, il est temps de réaliser les traitements herbicides de prélevée. Certains produits sont efficaces sur les très jeunes mauvaises herbes, c'est-à-dire celles en germination. Ces produits n'éliminent pas les mauvaises herbes levées ou déjà présentes. Dans la plupart des cas, il est recommandé de faire l'application de ces herbicides sur un sol propre, exempt de mottes et de débris.

Notez que les mauvaises herbes vivaces contenues dans les empotages de 2011 ne seront pas éliminées par les herbicides de prélevée.

### Mise en garde

Toujours bien lire l'étiquette du produit avant son utilisation pour connaître la meilleure méthode d'application, les doses recommandées, les cultures visées et les mauvaises herbes pour lesquelles les produits sont homologués. En aucun cas l'information de ce bulletin d'information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

**N.B. : Les herbicides mentionnés ne sont pas nécessairement homologués pour toutes les espèces et tous les cultivars de plantes. Vérifiez attentivement les étiquettes.**



## Cultures en contenants

### BROADSTAR (flumioxazine)

Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes en prélevée, appliquer l'herbicide BROADSTAR avant la germination des graines. Appliquez le produit sur un feuillage sec seulement. Il faut environ 1 à 2 cm de pluie, d'irrigation par aspersion en hauteur ou d'irrigation à la main pour activer l'herbicide. Arrosez les plantes tout de suite après l'application (dans l'heure qui suit) pour déloger les particules qui pourraient se trouver sur le feuillage.

L'herbicide BROADSTAR supprime *Cardamine hirsuta* et *Marchantia polymorpha* et réprime *Senecio vulgaris* et *Stellaria media*.

### GALLERY 75 DF (isoxaben)

Après son application, l'herbicide doit être incorporé par une irrigation d'au moins 1 cm dans les 21 jours suivant le traitement. GALLERY peut être utilisé 4 semaines après la germination et la levée des semis de pépinières des essences suivantes : *Picea abies*, *Picea glauca*, *Picea mariana*, *Pinus banksiana*, *Pinus contorta*, *Pinus resinosa* et *Pinus strobus*. Les principales mauvaises herbes détruites sont la matricaire odorante, le chénopode blanc, le pourpier potager et la bourse-à-pasteur. Faites une seule application de GALLERY par année.

### RONSTAR 2 G (oxadiazon)

Le RONSTAR 2 G peut être utilisé en tout temps, même sur des plantes nouvellement transplantées. Cet herbicide forme une couche protectrice en surface du substrat. Pour maximiser l'efficacité du traitement, évitez tout travail du sol. Une pluie ou une irrigation après le traitement améliore l'activité du produit; évitez l'application sur un feuillage humide ou sur un feuillage qui retient les granules. Le RONSTAR 2 G réprime plusieurs graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges dont la cardamine de Pennsylvanie. À la dose la plus élevée, il exerce une bonne répression des mousses et des marchantias. Cependant, il n'élimine pas la stellaire moyenne (mouron des oiseaux). Nous constatons, chez les producteurs qui utilisent le RONSTAR depuis quelques années, une prolifération de la stellaire moyenne. Elle peut devenir très envahissante. Notez que le RONSTAR a une durée d'efficacité d'environ 6 semaines.

### CASORON 4 G (dichlobénil)

Le CASORON peut être appliqué 4 semaines après l'empotage. Utilisez seulement lorsque la température est inférieure à 15 °C. Lorsque le produit est appliqué à des températures supérieures, il y a de grands risques de phytotoxicité. Soyez donc très prudent. Irriguez immédiatement après le traitement. Son utilisation doit être limitée à des substrats à haute teneur en matière organique (80 % de matière organique et plus). Le CASORON est homologué pour les espèces suivantes cultivées en pots : *Juniperus horizontalis*, *Juniperus chinensis* et *Thuja occidentalis*.

### DEVRIKOL (napropamide) 50 WP, 50 DF ou 10 G

Irriguez avec 2,5 cm d'eau afin d'incorporer le produit dans les premiers centimètres du substrat. L'incorporation dans un délai de 7 jours suivant l'application est essentielle, car le produit est décomposé par la lumière, donc inefficace. Le travail mécanique du sol après l'incorporation réduit l'efficacité de cet herbicide. Le DEVRIKOL ne réprime pas les mauvaises herbes de la famille des crucifères et les plantes déjà germées.

### DACTHAL (chlorthal-diméthyl)

Appliquez tôt au printemps ou tard à l'automne au repiquage. Les applications doivent se faire sur un sol fraîchement travaillé. Une pluie ou une irrigation est nécessaire pour activer le produit. Il réprime des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.



## **SIMAZINE 480 ou PRINCEP NINE-T (simazine)**

Une irrigation avec 2,5 cm d'eau améliore l'efficacité du produit. La SIMAZINE réprime quelques graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquez ce produit sur des cultures établies depuis au moins un an. Évitez l'application de ce produit en été.

## **DEVRIKOL 50 WP ou 50 DF (napropamide) + SIMAZINE 80 W ou PRINCEP NINE-T (simazine)**

La combinaison des deux herbicides réprime un spectre plus large de mauvaises herbes. Suivez les recommandations indiquées sur l'étiquette pour chacun des produits.

## **DUAL II MAGNUM (s-métolachlore/benoxacor)**

Appliquez, de la prélevée jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes, sur les espèces ornementales inscrites à l'étiquette. DUAL II élimine principalement les graminées annuelles et quelques mauvaises herbes à feuilles larges. Bien lire l'étiquette pour les conditions d'application.

## **Cultures en plein champ**

### **SUREGUARD (flumioxazine)**

Faites des applications dirigées de l'herbicide sur la surface du sol avant le gonflement des bourgeons au printemps ou après l'entrée en dormance à l'automne. Dirigez la solution de l'herbicide à la surface du sol, à l'écart des tissus végétaux. Évitez l'application directe sur les surfaces végétales, les fleurs, le feuillage et l'écorce verte. Les applications de l'herbicide SUREGUARD effectuées après le gonflement des bourgeons peuvent causer des dommages si l'herbicide entre en contact avec le feuillage des arbres.

Ne pas traiter les arbres établis depuis moins d'un an, à moins qu'ils ne soient protégés pour ne pas entrer en contact avec la solution. Les arbres récemment établis ou repiqués doivent être arrosés suffisamment avant l'application pour que le sol soit bien stabilisé autour de la plante.

SUREGUARD supprime entre autres *Amaranthus retroflexus*, *Amaranthus powellii*, *Ambrosia artemisiifolia*, *Chenopodium album*, *Setaria viridis*, *Solanum sarachoides*, *Taraxacum officinale* et *Solanum ptycanthum*.

### **GALLERY 75 DF (isoxaben)**

Mêmes recommandations que pour les cultures en contenants. Lisez la section de l'étiquette « ensemencement ou transplantation dans des zones préalablement traitées avec l'herbicide GALLERY 75 DF ».

### **DEVRIKOL (napropamide) 50 WP, 50 DF ou 10 G**

Les mêmes recommandations pour les cultures en contenants s'appliquent pour les cultures en plein champ. Le produit doit être incorporé mécaniquement à une profondeur de 2,5 à 5 cm s'il ne pleut pas ou s'il n'y a pas d'irrigation dans les 7 jours qui suivent le traitement.

### **DACTHAL (chlorthal-diméthyl)**

Appliquez tôt au printemps ou tard à l'automne au repiquage. Les applications doivent se faire sur un sol fraîchement travaillé. Une pluie ou une irrigation est nécessaire pour activer le produit. Il réprime des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.



## **SIMAZINE 80 W ou PRINCEP NINE-T (simazine)**

Les mêmes recommandations que pour les cultures en contenants s'appliquent dans ce cas. Employez la dose la plus faible en sol léger et la dose la plus forte en sol lourd ou à forte teneur en matière organique.

## **DEVRIOL 50 WP ou 50 DF (napropamide) + SIMAZINE 80 W ou PRINCEP NINE-T (simazine)**

Suivez les mêmes recommandations que pour les cultures en contenants.

## **TREFLAN, RIVAL, BONANZA (trifluraline)**

Appliquez sur un sol sans débris, sec et émiétté. L'application peut avoir lieu avant ou après la plantation. Incorporez le produit dans les 24 heures suivant l'application (la trifluraline est décomposée par la lumière) à une profondeur de 8 à 10 cm. Le produit n'est pas efficace sur les sols contenant plus de 15 % de matière organique comme la tourbe ou la terre noire.

## **KERB (propyzamide)**

C'est un herbicide systémique absorbé par les racines pour le contrôle de quelques graminées vivaces incluant le chiendent et la stellaire moyenne. Son efficacité est améliorée par l'incorporation au sol à l'aide d'une irrigation ou par une pluie de 24 à 48 heures après l'application. Appliquez en automne lorsque la température est fraîche, mais avant les gelées. Il n'est pas recommandé dans les sols à forte teneur en matière organique.

## **CASORON 4G (dichlobénil)**

C'est un herbicide systémique absorbé par les racines et le feuillage. Il forme une barrière gazeuse dans le sol. Il est efficace sur les graminées, les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces. Appliquez en automne ou tôt au printemps, lorsque les températures se maintiennent sous 15 °C. Lorsque le produit est appliqué à des températures supérieures, il y a de grands risques de phytotoxicité. Soyez donc très prudent. Ne pas utiliser dans les sols sablonneux. Utilisez sur des cultures établies depuis au moins un an. Une irrigation ou une pluie suivant l'application améliore l'efficacité de cet herbicide. Épandez par temps sec, puisqu'une humidité élevée de l'air peut affecter le débit des granules lors de l'application.

## **DUAL II MAGNUM (s-métolachlore/benoxacor)**

Appliquez de la prélevée jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes sur les espèces ornementales inscrites à l'étiquette. Il s'utilise également en pépinières forestières. DUAL II élimine principalement les graminées annuelles et quelques mauvaises herbes à feuilles larges. Bien lire l'étiquette pour les conditions d'application.

## **Notes générales concernant l'utilisation des herbicides**

- L'utilisation d'herbicides doit toujours être combinée à l'application de mesures préventives appropriées.
- Il est important d'enlever les feuilles mortes en surface du substrat ou du sol afin de s'assurer que l'herbicide entre en contact avec le sol.
- Évitez l'utilisation répétée du même herbicide année après année afin de réduire les risques de développement des mauvaises herbes résistantes et la prolifération d'espèces non détruites par le produit.
- **Toujours bien lire l'étiquette du produit avant son utilisation et respectez toutes les recommandations du fabricant concernant chaque produit.**
- Toujours vérifier la tolérance de vos cultures pour les produits recommandés.
- Bien s'assurer que l'herbicide choisi est efficace pour les mauvaises herbes visées.
- La dose à utiliser peut varier selon que les plants sont cultivés en contenants ou dans un champ.



## Pour en savoir plus

- Le contrôle des mauvaises herbes en pépinière, IQDHO, 2000, 98 p.
- Guide to weed control 2008-2009, Publication 75, Ministry of agriculture, food and Rural affairs, p. 318-325.

### Texte rédigé par :

Mario Comtois, agronome, B. Sc. Biol., Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale  
Nicolas Authier, agronome, dta, Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

Mario Comtois, agronome, B. Sc. Biol. – Conseiller en pépinière – Avertisseur

Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale

3230, rue Sicotte, bureau E-307, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2

Téléphone : 450 778-6514 – Télécopieur : 450 778-6537

Courriel : [mcomtois@iqdho.com](mailto:mcomtois@iqdho.com)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – pépinières ornementales – 20 mars 2012**

